



Halte au désengagement des Conseils Généraux dans la sphère éducative !

Ces derniers temps, des remontées inquiétantes arrivent de certains départements concernant les services publics de l'Éducation nationale. Un nombre grandissant de Conseils Généraux annoncent leur désengagement financier de ces derniers, notamment par l'expulsion des locaux mis à leur disposition.

Ainsi le Conseil Général des Hauts-de-Seine, qui a fait construire spécifiquement les locaux de Boulogne-Billancourt pour y loger le CDDP 92 (Centre départemental de documentation pédagogique), a décidé brutalement et sans discernement, en cours d'année scolaire, de mettre un terme à la convention qui le permettait. De même, le Conseil Général qui finançait en partie l'existence des CIO (Centres d'Information et d'Orientation) en payant le bail des locaux et une partie des frais de fonctionnement, a décidé de se désengager. Quatre CIO ont déjà fermé : Asnières, Courbevoie, Meudon et Nanterre et trois vont fermer prochainement (Chatenay-Malabry en mars 2014, Sceaux en septembre 2014 et Clamart en 2015). Le Rectorat comme la Direction académique des Hauts-de-Seine ne proposent aucune solution alternative.

- En Haute-Normandie, la décision de désengagement des deux Conseils Généraux n'est pas pour rien dans l'actuel projet de fermeture de 10 CIO sur 17 !
- Dans le Loir et Cher, fin octobre 2013, le Président du Conseil Général a annoncé publiquement la décision d'interrompre le financement des CIO de Blois et Vendôme auquel sa collectivité s'était pourtant engagée en demandant leur création dans les années 50.
- Dans l'académie de Lille, le CDDP de Dunkerque, implanté depuis 1976, est lui aussi menacé de fermeture d'ici juillet 2014.
- Dans l'académie de Versailles, de nombreux CIO sont menacés de fermetures par le désengagement des Conseils Généraux propriétaires des locaux. Le rectorat cherche à négocier au cas par cas avec les communes éventuellement susceptibles de s'engager financièrement. Dans les zones urbaines les plus sensibles les mairies n'auront pas les moyens de s'engager et les jeunes seront privés de ce service public de proximité.

Les CDDP et les CIO sont pourtant des services publics de proximité pour l'éducation, l'orientation et la formation, tant des élèves que des personnels éducatifs. Les premiers comme les seconds contribuent à mettre gratuitement à disposition de leurs usagers des informations, des ressources, notamment numériques, des équipements matériels et des moyens humains pour les aider dans leurs parcours.

Ces décisions ne sont pas d'ordre technique, comme on tente de le faire croire, mais d'ordre politique, dans la mesure où elles traduisent des choix qui ont des conséquences pour les usagers et qui doivent être interrogés.

Elles dégradent toujours plus les conditions de travail des personnels à qui on impose des déménagements dans l'urgence, sans savoir quel sera leur nouveau lieu de travail, ni s'ils seront maintenus dans l'emploi pour les agents contractuels. Elles mettent à mal les missions de service public d'accompagnement des usagers.

Elles augurent mal de ce que sera l'engagement des collectivités territoriales auprès des services publics d'éducation dans la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation.

La FERC CGT s'oppose à ces décisions politiques et exige des Conseils Généraux concernés qu'ils renvoient leur copie. La FERC CGT assure les personnels et les usagers concernés de son soutien actif.